



## Tournée boulangerie et la concurrence

Par **ninie1906**, le **14/10/2014** à **19:19**

Bonjour,

je faisais une tournée mais elle n'était pas rentable donc j'ai licencié ma vendeuse.

Mais le boulanger à 3 km a décidé de reprendre la tournée avec mon ancienne vendeuse et faire la tournée dans notre village.

Y a t il un moyen pour qu'il ne vienne pas prendre ma clientèle?

Le maire peut il faire un arrêté municipal?

Merci pour votre réponse.

Par **Thibault PRIN**, le **19/10/2014** à **18:16**

Bonjour,

La réponse est très simple:

Une autre entreprise est libre d'exercer la même activité que la votre.

C'est le principe même de la libre concurrence et de la liberté du commerce et de l'industrie

La seule limite serait la concurrence déloyale ou le parasitisme économique.

Il faudrait démontrer que soit votre concurrent a imité vos produits, votre sigle, votre logo, enseigne,...soit qu'il a tenté de tirer profit de votre notoriété sans effectuer aucune dépense.

Tel pourrait être le cas si il fait sa tournée selon le même circuit et les mêmes points de passage que les vôtres,...

A mon sens, au vu de ce que vous nous dites, votre concurrent est (malheureusement pour vous) dans son bon droit.

Je doute qu'un arrêté municipal puisse l'empêcher d'exercer librement son activité...